



« PAS DE MAUVAISES FEMMES, SEULEMENT DE MAUVAISES LOIS »

Les droits des travailleuses du sexe sont les droits des femmes

Les droits des travailleuses du sexe sont fondamentaux dans la lutte pour les droits des femmes et pour parvenir à l'égalité des genres. Pourtant, les avis restent partagés sur les meilleures mesures à prendre pour veiller à protéger des violences et de la discrimination les femmes qui travaillent dans l'industrie du sexe.

« Nous n'arrêtons pas de reproduire des inégalités par crainte de perdre le peu de progrès que nous avons accomplis. Or il n'est pas possible de faire valoir les droits des femmes si les travailleuses du sexe sont privées des leurs, car elles aussi sont des femmes. (Organisation dirigée par des travailleuses du sexe, Brésil)

LES MYTHES

Il est impossible pour les féministes de défendre les droits des travailleuses du sexe.

LA RÉALITÉ

Les collectifs et les organisations féministes du monde entier soutiennent les droits des travailleuses du sexe et appellent à la décriminalisation du travail du sexe.



En voici quelques-uns :

FEMNET (Kenya), l'Alliance mondiale contre la traite des femmes (Thaïlande), la Communauté internationale des femmes vivant avec le VIH (monde), International Women's Health Coalition (États-Unis), International Women's Rights Action Watch Asia Pacific (Malaisie), le Réseau mondial des femmes pour les droits reproductifs (Philippines).

Personne ne choisit de pratiquer le travail du sexe.



Le choix est toujours limité, relatif et contextuel. La plupart des gens partout dans le monde travaillent pour gagner de l'argent pour survivre. Les pauvres, les personnes de couleur, les femmes, les personnes trans et/ou de genre variant disposent souvent d'un choix plus limité. Que vous choisissiez de vivre du travail domestique, du travail du sexe, du travail agricole, du travail de bureau, du travail en usine ou autre, votre choix mérite d'être valorisé et vos droits respectés, protégés, défendus et satisfaits.

Les travailleuses du sexe se vendent.



Les travailleuses du sexe ne se vendent pas, elles vendent un service dont la durée et la portée sont limitées.

Le travail du sexe est intrinsèquement violent.



Le travail du sexe entre deux adultes consentants n'est pas intrinsèquement violent. En revanche, sa criminalisation, ainsi que la discrimination et la stigmatisation à l'encontre des travailleuses du sexe induisent de la violence et d'autres violations des droits humains.

Toutes les travailleuses du sexe ont été victimes d'abus.



1 femme sur 3 est victime de violence

Dans tous les secteurs se trouvent des femmes qui ont subi des violences ; les statistiques mondiales sur la violence basée sur le genre sont déplorables. L'OMS estime qu'1 femme sur 3 sera victime de violence au cours de sa vie. Les travailleuses du sexe ont le droit d'être traitées avec dignité et d'avoir recours à la justice, comme toutes les femmes dans d'autres professions.

La riposte féministe appropriée au travail du sexe consiste à criminaliser les client·e·s et les proxénètes



Le modèle « Éradiquer la demande » est prôné comme solution pour mettre fin à l'exploitation des femmes. Toutefois, les données montrent que les travailleuses du sexe travaillant dans ce contexte sont moins en sécurité. La criminalisation de tous les aspects du travail du sexe pousse l'industrie dans la clandestinité, hors de portée des services de santé, de protection sociale et de justice.

La décriminalisation du travail du sexe entraînera une hausse des abus, de la traite des personnes et de l'exploitation des femmes et des enfants.



Il n'existe aucune preuve solide pour étayer cette affirmation. Au contraire, la décriminalisation permet aux travailleuses du sexe et aux client·e·s de signaler les cas d'exploitation et de trafic, car ils-elles sont les mieux placé·e·s pour le faire. Des lois contre la traite des êtres humains existent déjà dans la plupart des pays et doivent être appliquées en veillant au respect des droits, quel que soit le secteur dans lequel elle se produit. Le travail du sexe et la traite des êtres humains sont donc des questions distinctes et tout amalgame est dangereux pour la santé et la vie des travailleuses du sexe.

Raisons féministes pour soutenir les droits des travailleuses du sexe



Défendre le féminisme intersectionnel. En tant que féministes, il est important de soutenir les communautés qui font valoir leurs propres droits et font progresser le féminisme intersectionnel.

« Les travailleuses du sexe se battent contre l'ingérence dans notre autonomie corporelle en solidarité mutuelle avec toutes les autres femmes : handicapées, transgenres, lesbiennes, mères (y compris les mères célibataires), queer, femmes de couleur, femmes incarcérées, femmes enceintes, jeunes et vieilles, qui se livrent aux mêmes combats que nous pour revendiquer leur propre autonomie corporelle. Nous luttons en solidarité avec les femmes de couleur, les femmes incarcérées, les femmes migrantes, les femmes mendiannes, les femmes toxicomanes, les femmes transgenres, les demandeurs d'asile, les femmes musulmanes et toutes les femmes qui, comme les travailleuses du sexe, sont victimes de stigmatisation, de discrimination et de persécution par la loi et les forces de l'ordre. » (Empower Foundation et English Collective of Prostitutes)



Défense de l'autonomie corporelle.

Une croyance féministe fondamentale tient à l'idée que les femmes devraient avoir la maîtrise de leur propre corps et de leur comportement sexuel. Cela signifie que lorsqu'une femme adulte choisit de pratiquer le travail du sexe, sa décision doit être respectée et ses droits humains protégés et défendus.



Rendre visible la pauvreté répandue parmi les femmes.

Les femmes sont plus susceptibles d'être pauvres et d'occuper un emploi précaire et mal rémunéré, et moins susceptibles d'avoir accès à la terre, à des prêts et à l'éducation. Lorsque les féministes reconnaissent le travail du sexe comme un travail, elles reconnaissent le travail du sexe dans toute sa précarité où, à l'instar du travail agricole ou domestique, les femmes ont besoin d'être protégées par le droit du travail.

Lutter contre la misogynie.

Les travailleuses du sexe fréquentent des espaces publics et nocturnes et défient souvent les stéréotypes patriarcaux sur « l'allure, le comportement et la tenue vestimentaire qui conviennent à une femme ». Les travailleuses du sexe réclament également une compensation équitable pour quelque chose qui est traditionnellement imposé aux femmes, en tant que travail émotionnel et physique.

« Quand les féministes s'opposent au travail du sexe, elles contestent l'émancipation des travailleuses du sexe comme étant l'émancipation des femmes. La société moderne reste un patriarcat : le travail des femmes dans la sphère domestique n'est ni reconnu ni rémunéré, beaucoup de femmes dépendent financièrement de leur mari et certaines doivent encore demander l'autorisation des hommes pour pouvoir se déplacer et agir librement » (travailleuse du sexe, Italie)

Lutter contre la violence basée sur le genre, l'exploitation par le travail et la traite des personnes.

Les travailleuses du sexe qui sont autonomisées et capables de faire valoir leurs droits sans crainte d'être arrêtées, stigmatisées ou de faire l'objet de discrimination sont davantage en mesure de signaler des cas de violence, d'abus et d'exploitation.



Écouter les femmes.

« Nous voulons que le mouvement féministe cesse de nous punir pour nos forces, cesse de nous récompenser pour nos peines, cesse de gagner des privilèges aux dépens de nos besoins, et qu'il nous écoute quand nous prenons la parole. Nous ne cesserons pas de réclamer le respect de nos droits et vous devez nous entendre. Si vous n'iez notre expérience, vous n'iez notre existence. » (The Scarlet Alliance)

Que peuvent faire les mouvements de femmes ?

- **Écouter et reconnaître les travailleuses du sexe** comme expertes à part entière dans leur propre vie. Les impliquer en tant que partenaires essentielles dans la lutte pour l'égalité entre les genres et encourager leur visibilité en collaborant avec les mouvements dirigés par des travailleuses du sexe.
- Adopter une vision **inclusive et intersectionnelle** de l'égalité des genres qui reconnaît la diversité des besoins et des expériences des femmes et lutter pour un féminisme qui inclut les travailleuses du sexe et les personnes trans.
- **Partager vos connaissances et vos ressources** avec les organisations dirigées par des travailleuses du sexe, faciliter leur accès aux principaux espaces de plaidoyer, prévoir des tribunes pour faire entendre la voix des travailleuses du sexe et favoriser l'échange d'informations et de compétences.
- **Accepter les preuves avancées par les travailleuses du sexe et militer pour une décriminalisation complète.** Compte tenu des données qui se multiplient quant à l'influence de la criminalisation et des inégalités structurelles sur les conditions de l'industrie du sexe, il est temps de prôner la complète décriminalisation du travail du sexe comme étant le meilleur moyen d'assurer la sécurité et l'autodétermination des travailleuses du sexe.



Levy, J (2014) « Criminalising the Purchase of Sex – Lessons from Sweden » ; Comité chargé de la réforme du droit de la prostitution (2008)
« Report of the Prostitution Law Reform Committee on the operation of the Prostitution Reform Act of 2003 »